

02 sep 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 2 septembre 2005

Fourniture d'électricité

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments à organiser une adjudication publique en vue d'obtenir, pour les besoins des services occupants, le tarif le plus avantageux pour la fourniture d'électricité aux bâtiments fédéraux gérés et loués par elle, en Région de Bruxelles-Capitale.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la Régie des Bâtiments à organiser une adjudication publique en vue d'obtenir, pour les besoins des services occupants, le tarif le plus avantageux pour la fourniture d'électricité aux bâtiments fédéraux gérés et loués par elle, en Région de Bruxelles-Capitale.

Cette adjudication résulte de la libéralisation du marché de l'énergie en Région de Bruxelles-Capitale (*). Le Conseil des Ministres a donné son accord à ce que soit stipulé dans le cahier des charges que la Régie des Bâtiments agit au nom et pour le compte des services occupants qui y sont désignés. (*) ordonnance du 1er avril 2004 modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>